

**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 29 avril 2024**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	15

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 29 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 24 avril 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 avril 2024.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture des Sables  
d'Olonne  
Le : 02/05/2024  
Et publication ou notification le :  
02/05/2024

**Excusé(s)** : MMES BALANGER Laurence, DILLET Sabrina, REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme, LE GAL Alain (donne pouvoir à Alain THUÉ).

**A été nommé secrétaire : M. Anthony VITALIEN**

**2024\_04\_02 – Salle polyvalente Constant Guyon : vérification triennale du Système de Sécurité Incendie**

En complément de la mission de contrôle technique effectuée dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon, et suite aux prescriptions de la Commission de Sécurité mentionnées dans le procès-verbal de sécurité du 21 décembre 2023, nous avons demandé un devis pour une mission triennale du Système de Sécurité Incendie.

Nous avons reçu une proposition de contrat de la Société ALPES CONTROLES de la Roche Sur Yon pour un montant de 600 € HT par visite pour la vérification triennale SSI.

Le Conseil municipal, après vote à l'unanimité,  
Accepte l'offre de la Société ALPES CONTROLES de la Roche sur Yon pour un montant de 600 € HT par visite pour la vérification triennale SSI à la salle polyvalente Constant Guyon.  
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme :  
En mairie, le 02/05/2024  
Le Maire,  
Hervé BESSONNET

Le Secrétaire de séance,  
Anthony VITALIEN

